



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : [mairie@aubeterresurdronne.fr](mailto:mairie@aubeterresurdronne.fr)

Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
049/2025	Convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la CDC LTD et les communes membres, collectivités ou associations	Approuvé
050/2025	Voyage scolaire organisé par le collège Théodore Rancy de Chalais : demande de participation auprès de la commune pour deux élèves	Approuvé
051/2025	Exercice 2025 – Budget annexe "Assainissement" – Décision modificative n° 01 – ouverture de crédit « branchement neuf eaux usées - tabourets »	Approuvé
052/2025	Exercice 2025 - Budget principal "Commune." – Décision modificative n° 02 – Virements de crédits	Approuvé
053/2025	Confortement et restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Honoraires de maîtrise d'œuvre (APD global : AT/DCE/ACT) et (VISA, DET, AOR, OPC) pour la phase 1 tranche 1/5 de travaux restauration de l'église souterraine Saint-Jean (Monolithe) – Demande de financement auprès du département de la Charente	Approuvé
054/2025	Demande de M. Richard PEACOCK d'installer des panneaux de signalisation touristique « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre »	Approuvé
055/2025	Restauration de la continuité écologique : vente de bois issue de l'abattage des peupliers	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Adjoint au Maire M. Daniel POUPEAU
-------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 2 octobre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 2 octobre 2025 : Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 2/10/2025.

Le Maire,  
Charles AUDOIN.



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la CDC LTD et les communes membres, collectivités ou associations

Il est proposé par la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne de renouveler la convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et les communes membres, collectivités ou associations.

Les principales conditions de cette convention sont les suivantes :

- Les trois broyeurs mis à disposition seront sur trois sites géographiques :
  - o Ateliers municipaux de Montmoreau,
  - o Ateliers municipaux de Saint-Séverin,
  - o Ateliers techniques de la CDC LTD de Chalais,
- Un agent technique sera nommé sur chaque site référent « Broyeur »,
- Les communes utilisatrices déplacent le matériel et réalisent la prestation broyage,
- Un état des lieux entrée/sortie sera réalisé par les référents « broyeur » qui effectueront également les formations internes pour l'utilisation du matériel si besoin,
- Le carburant est à la charge des utilisateurs

La convention présentée a une durée de validité de cinq ans. A l'échéance du terme de la convention, la présente convention est reconduite de manière tacite, pour une durée identique à la durée initiale.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de convention, ci annexée,

CHARGE Monsieur le Maire de sa signature.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025

- Publié et Notifié le : 02/10/2025

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 02/10/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Voyage scolaire organisé par le collège Théodore Rancy de Chalais : demande de participation auprès de la commune pour deux élèves**

Le collège Théodore Rancy de Chalais a organisé un séjour pédagogique à Paris au mois de février 2025. Il sollicite le Conseil municipal car deux élèves de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne y ont participé.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

DÉCIDE de participer à hauteur de 70,00 euros par élèves soit 140,00 euros. Cette subvention sera mandatée au compte C/65748 du Budget principal de la commune en diminution des 800,00 euros mis en réserve sur cette même ligne. Il restera donc à affecter par délibération la somme de 660,00 euros.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025

- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025

Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 02/10/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Exercice 2025 – Budget annexe "Assainissement" – Décision modificative n° 01 – ouverture de crédit « branchement neuf eaux usées - tabourets »**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe du service de l'assainissement sur l'exercice 2025 pour financer les travaux de branchement neuf eaux usées au 3 route de Montmoreau :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2156- 118 : Station épuration	- 5 000,00 €	
D 2158- 109 : Tabourets		+ 5 000,00 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025  
- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025  
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 02/10/2025.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Exercice 2025 - Budget principal "Commune." – Décision modificative n° 02 – Virements de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune, sur l'exercice 2025, afin de solder l'opération 372 – Illumination de Noël des années de 2022, 2023 et 2024 :

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2158 – 503 : Matériel et outillage service technique	- 1 210,00 €	
D 2041581 – 372 : Illumination de Noël		+ 1 210,00 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025

- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 02/10/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : *Confortement et restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Honoraires de maîtrise d'œuvre (APD global : AT/DCE/ACT) et (VISA, DET, AOR, OPC) pour la phase 1 tranche 1/5 de travaux restauration de l'église souterraine Saint-Jean (Monolithe) – Demande de financement auprès du département de la Charente*

VU la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,**

VU la décision du Maire 002\_2018 en date du 06/05/2018 qui attribue l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean à l'Agence GOUTAL Architecture et Patrimoine – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,

VU la décision du Maire 005\_2019 en date 07/10/2019 approuvant le marché subséquent n°02 – étude de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean,

VU la décision du Maire 004\_2023 en date 05/09/2023 approuvant le marché subséquent n°03 – études de diagnostic complémentaires et mission de maîtrise d'œuvre portant sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs - collatéral nord – murs Est de la Nef,

VU la décision du Maire 006\_2025 en date du 19/05/2025 approuvant le marché subséquent n°04 - missions de maîtrise d'œuvre portant sur les cinq phases de travaux relatives à la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première phase de travaux d'urgence portant sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs – colatéral nord – Mur Est de la Nef et complément de l'instrumentation est terminée

Cette opération a fait l'objet d'un marché subséquent n°03 avec l'agence GOUTAL concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation.

Les travaux de la première phase d'urgence ainsi que les diagnostics complémentaires et d'instrumentation ont permis à l'agence GOUTAL de programmer et de phaser la suite des travaux de confortement et de restauration de l'église souterraine Saint-Jean.

Cinq phases de travaux sont programmées. Le phasage a été établi en fonction du caractère d'urgence des travaux à réaliser.

Cette opération fait l'objet d'un maché subséquent n°04 avec l'agence GOUTAL concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre des cinq phases à venir.

Les travaux de la première phase ont été retenus par les membres du conseil municipal. Ils porteront sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs, dégagement du rocher, mur est de la nef suivie de l'instrumentation.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs à la première phase travaux du marché subséquent n°04 s'élève à 106 350,00 € H.T soit 127 620,00 € T.T.C pour lequel l'État apporterait une subvention de 35% soit 37 222,50 €.

Cette opération pourrait également obtenir une aide du Département de la Charente à hauteur de 25%.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de l'opération concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux de restauration de l'église souterraine Saint-Jean pour un montant de 106 350,00 € HT soit 127 620,00 € TTC,

**SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Charente à hauteur de 26 587,50 €, représentant 25% de la dépense subventionnable HT,

**INDIQUE** que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant
État (Ministère de la Culture) – 35% de la dépense subventionnable HT de 106 350,00 €	37 222,50 €
Département de la Charente au titre des monuments historiques – 25% de la dépense subventionnable HT de 106 350,00 € H.T	26 587,50 €
Autofinancement – 40% de la dépense subventionnable HT	42 540,00 €
Montant HT de l'opération subventionnable	106 350,00 €

**ATTESTE** que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025

- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 02/10/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Demande de M. Richard PEACOCK d'installer des panneaux de signalisation touristique « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre » au carrefour des routes départementales R.D 2 et R.D 17

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Richard Peacock propriétaire des établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre » sur la commune de Pillac.

Monsieur Richard Peacock demande au conseil municipal l'autorisation d'installer deux panneaux de signalisation touristique pour indiquer ses deux établissements au carrefour « Quartier Plaisance » des routes départementales R.D 2 et R.D 17

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**AUTORISE** l'installation de panneaux de signalisation touristique au carrefour « Quartier Plaisance » pour les établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre »,

**INDIQUE** que l'achat des panneaux de signalisation sera à la charge de Monsieur Richard PEACOCK, propriétaire des établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre ».

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025  
- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025  
Le Maire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 02/10/2025.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23/09/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)  
Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne,)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Restauration de la continuité écologique : vente de bois issue de l'abattage des peupliers**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, l'entreprise Sas ARSICAUD Forest est intervenue en septembre 2023 afin d'abattre des peupliers qui appartiennent à la commune.

L'entreprise Alliance Forêts Bois Charente dont le siège social se situe Z.A Font Margot à CHEPNIERS (Charente-Maritime) se propose de racheter le bois des peupliers abattu pour la somme de 27€ la tonne.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le bois issu de l'abattage des peupliers à l'entreprise Alliance Forêts Bois Charente.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 02/10/2025  
- Publié et/ou Notifié le : 02/10/2025  
Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 02/10/2025.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 02/10/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Daniel POUPEAU

Le Maire,  
Charles AUDOIN


